

Comment assurer une confiance quelconque à Jean Michel Blanquer ?



– En plein mouvement social contre la réforme des retraites, nous apprenons que le gel du point d'indice de la fonction publique va (encore) s'appliquer jusqu'en 2022... Rappelons qu'il dure depuis le 1er juillet 2010 (avec un petit dégel en 2016 qui a été très loin de compenser l'inflation)

– Que dire du report du PPCR, c'est à dire l'augmentation du nombre de point d'indice qui devait avoir lieu, selon les accords signés, au 1er janvier 2019 et qui a été reporté d'un an par mesure d'économie par CE gouvernement ?

– Que penser également du Bulletin Officiel du 1er décembre 2019 qui revalorise, « administrativement » d'après notre DASEN, la prime de fin d'année versée à nos hauts fonctionnaires d'un montant de plus de 50 000 € ?

– Que déduire de l'interview de notre ministre de l'Education sur France Inter ce dimanche 19 janvier dans Dimanche en Politique dans laquelle il assure que « le

professeur de demain sera mieux payé qu'aujourd'hui, mieux recruté, mieux formé » quand on connaît la situation dans nos écoles, il y a du boulot.... Il paraît selon lui, que nous travaillons en moyenne 40 h/semaine... il est encore loin du compte. Certaines organisations syndicales auraient compris ce que notre ministre veut faire : à la FSU, nous devons être bêtes car ce que nous avons compris c'est bien que ce n'est pas en 2037 qu'il faut redonner confiance aux enseignants mais dès maintenant.

Lors de cette émission, il a d'ailleurs reconnu implicitement que les effets de la réforme proposée se feraient sentir dès 2022. Cela veut dire que les mesures pour remplacer éventuellement l'âge pivot paramétrique sont déjà décidées (accélération de l'allongement de la durée de cotisation...)

Lorsque le Ministre, lors de cette interview, n'a dans la bouche que le mot « Organisations Syndicales » à en déborder et que d'un autre côté, il a mis à mal le paritarisme par sa loi sur la Fonction Publique, on est en droit de douter. Plus aucune co-gestion de la mobilité des personnels dès cette année, aucun droit de regard sur les promotions des personnels dès l'an prochain... il peut seulement s'appuyer sur les syndicats quand cela l'arrange...

Pour en venir, à la réforme des retraites, c'est sur le principe de répartition que le bas blesse. On ne peut pas afficher sur les frontons de nos bâtiments publics « ÉGALITÉ et FRATERNITÉ » et promouvoir un système qui fait que chacun regarde son nombril en ignorant la détresse de celui d'à côté. La répartition est la base de l'égalité et de la fraternité, n'en déplaise à ceux qui, dans notre système actuel, cherchent par tous les moyens à tirer la couverture à eux.. en dénonçant l'inéquité de celui-ci, même si, certes, il reste perfectible.

Dans le régime par point, qu'on veut nous imposer sous prétexte, justement, d'universalité, il est urgent qu'on nous explique comment en prenant en compte l'ensemble de la carrière, alors que nous sommes si peu payés quand nous entrons dans le métier, nous arriverions à la même pension que lorsque l'on se base sur les 6 derniers mois de salaire... Il est urgentissime qu'on puisse enfin faire la différence entre l'âge-pivot de 64 ans, qui est soit-disant « suspendu » et l'âge d'équilibre de..... 64 ans.

Si certaines centrales syndicales nationales dites « réformistes » sont convaincues qu'elles ont remporté une bataille, il faut qu'elles puissent dire aux générations futures d'enseignants qu'elles se sont posées autour d'une table bancale en leur nom.

Pour notre part, à la FSU, nous pensons que ce projet de réforme est dans la droite ligne de la destruction de la Fonction Publique, du statut des fonctionnaires et c'est pourquoi nous vous appelons à descendre dire votre colère ce vendredi 24 janvier !



Je suis 0,1 %

C.C, J.R et E.E
conseillers syndicaux du SNUipp-FSU Savoie